



ARBITRAGE CLUB POULE DE D5

- Désignation des clubs pour l'Arbitrage club :

Un calendrier des désignations sera établi par la Commission chaque quinzaine. Celui-ci figurera sur le site du District du Cantal de Football.

Lors qu'une équipe est exempte elle assure l'arbitrage club.

La Commission Départementale d'Arbitrage Club désignera un club pour **arbitrer deux matches (2 maximum par journée exempte)**.

Le club aura la charge de désigner un ou plusieurs licenciés pour officier.

Toutes les équipes devront arbitrer **8 rencontres** minimum par saison (**4 à l'aller et 4 au retour**).

Rappel :

Au cas où l'arbitrage ne peut être effectué par l'équipe désignée, bien avertir les équipes concernées (il en est de même, au cas où le match serai remis).

Ayez vos coordonnées à jour et visibles sur la page [Site officiel District du Cantal](#) du site web de votre club.

S'assurer du jour, du lieu et de l'horaire de la rencontre auprès du club recevant.

Le club recevant devra mettre à disposition la tablette en état de fonctionnement.

Ne pas oublier le numéro de licence et un sifflet.

Surtout respecter l'arbitrage tel qu'il est.

Ce n'est qu'un bénévole mais qui a le même pouvoir qu'un officiel.

Soyez fair-play.

Respect des procédures :

Il sera répondu uniquement aux courriers sur papier à en-tête ou aux messages électroniques avec accusé de réception envoyés d'une adresse officielle du club.

Comment voir les désignations Arbitrage club D5 sur le site du District :

Clic sur [Site officiel District du Cantal](#)

Accueil page District clic sur icône  en haut angle gauche puis sélection bandeau à gauche sur clubs puis sur  arbitrage club puis clic sur  puis clic sur [Designations Journées 5 et 6](#) désignation. Vous pouvez avoir d'autres informations (le règlement etc....).



Article 15 – RIC. Pour modifier la date, l'horaire ou le lieu d'une rencontre, **une demande écrite et motivée devra être faite au District au minimum 10 jours avant la date du match.** En cas de circonstances exceptionnelles, ce délai pourra être réduit. Cette demande devra être

obligatoirement accompagnée de la lettre d'acceptation de l'adversaire sinon elle ne sera pas prise en considération.

Le District pourra refuser d'accorder un changement de date si cette modification entraîne une perturbation dans le déroulement du calendrier. Au contraire, il pourra imposer le changement de date si les nécessités du championnat l'exigent.

En cas de refus de l'un ou l'autre club, ou des deux clubs, la sanction sera match perdu par pénalité.

Chaque club s'engageant dans une compétition devra avoir un terrain à sa disposition, aucun changement de date ne sera accordé pour défaut de terrain.

Comment voir sa boîte E-mail de son club :



Nouvelle messagerie Zimbra :

Clic sur : <https://webmail.laurafoot.org/>

Accueil page Zimbra entrer adresse E-mail officiel du club votre n° d'affiliation exemple **550696** suivit **@laurafoot.org** puis taper votre mot de passe exemple **UMSY98** puis clic sur icône connexion. Vous pouvez voir et accéder à votre messagerie officielle de votre club.

Pour créer votre accès boîte E-mail officielle du club (obligatoire) :

Lien : <https://webmail.laurafoot.org/>

Utilisateur :

Exemple : **550696@laurafoot.org**

Mot de passe:

Exemple : **UMSY98**

Pour le trouver il te faut aller sur Footclubs puis sur l'onglet déroulant à gauche puis clic sur organisation .

Ensuite sur code OFFIFOOT à gauche vous trouverez votre code secret à utiliser souvent des lettres majuscules et chiffres.



Accueil page FOOTCLUBS clic sur onglet menu en haut angle gauche puis sélection bandeau à gauche sur onglet organisation puis sur onglet code OFFIFOOT. Vous trouvez votre code secret lettres majuscules et chiffres, mot de passe lettres majuscules.

C.A.C - COMMISSION ARBITRAGE CLUB

Saison 2020-2021 Contexte COVID-19

Le club recevant est en charge de fournir les éléments nécessaires aux gestes barrière et à la protection des officiels (délégués, arbitres...) à savoir : vestiaire désinfecté, gel hydro alcoolique, masque.

Pas de protocole d'avant match et d'après match entre joueurs et arbitres.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la note « Protocole de reprise des compétitions régionales et départementales » disponible sur le site Internet des ligues et Districts.

TOUTE L'EQUIPE VOUS SOUHAITE UNE EXCELLENTE SAISON

